

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 18 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2023 .

Présents : Mmes : LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, LOHSE Philippe, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusés: BEDET Sébastien donne procuration à M. MOREAU Nicolas, GRIVEL Christelle,

A été nommé(e) secrétaire : LE PELLEY DUMANOIR Sophie

2023-32 – CREATION EMPLOI AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé, à l'unanimité :

- La création emploi agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour faire face à des besoins occasionnels du 18 janvier au 17 février 2024

- et décide la rémunération suivante :

- **Un forfait de 800€ brut**
- **Un forfait de déplacement de 370€**
- **Formation 27€ pour chaque séance**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2023
Le Maire
Nicolas MOREAU



Secrétaire de séance
Sophie LE PELLEY DUMANOIR

Transmis au contrôle de légalité le 20/12/2023
Publication sur le site internet de la commune le 20/12/2023

Acte à classer

2023-32

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-22T16-31-37.00 (MI249968178)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20231218-2023-32-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CREATION EMPLOI AGENT RECENSEUR

Date de décision : 18/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Recrutement

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : 2023 32.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 16:31

Par SESTRE Corinne

Transmis

Date 22/12/23 à 16:31

Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 16:47

